



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question écrite n° 9579

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la politique des aides locales aux entreprises suite à un arrêt du Conseil d'Etat, du 3 novembre 1997, autorisant les communes à céder pour le franc symbolique, une parcelle de terrain à une entreprise. Depuis le début des années quatre-vingt, l'augmentation du chômage a conduit les élus à mettre en place une politique économique volontariste et ils se sont heurtés à la complexité des nombreuses aides existantes, à la lenteur des procédures et à la répartition des attributions pas toujours justes. Ces aides, en dépit de leurs incohérences et de leur difficile mise en application, sont pourtant vitales pour l'activité économique de nos régions. D'aucuns pays européens l'ont déjà bien compris, puisqu'ils pratiquent à la fois une fiscalité attractive et une politique vigoureuse d'aide à l'installation. Cet arrêt du Conseil d'Etat permet de relancer le débat sur la politique des aides locales aux entreprises, qui nécessite clarification et simplification. Il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le cadre juridique des aides des collectivités locales aux entreprises mérite en effet d'être clarifié et simplifié. L'arrêt du Conseil d'Etat du 3 novembre 1997 (commune de Fougerolles) a apporté une contribution importante en ce sens. Le Gouvernement envisage de poursuivre dans cette voie et de proposer au Parlement de modifier les dispositions législatives dans ce domaine pour mieux répondre aux objectifs du développement économique locale et de l'efficacité de l'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9579

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 504

Réponse publiée le : 12 octobre 1998, page 5542